

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2014

### **Règlement salle des fêtes - Associations communales, intercommunales, et hors commune : tarifs salle des fêtes**

Après avoir été remanié, il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **Projet d'acquisition d'une maison place de l'Eglise : demande de subvention auprès du Conseil Général au titre de la DSR (Dotation Solidarité Rurale) 2015**

Le conseil valide la demande de subvention ainsi que la sollicitation de la réserve parlementaire de Madame Gourault.

### **Création point propreté Route du Bûcher : acquisition d'un terrain**

Son prix est de 600 € pour une superficie de 300 m<sup>2</sup>, majoré des frais d'arpentage et de notaire. L'acquisition de ce terrain est acceptée par l'ensemble du Conseil.

### **Espaces verts : recrutement d'un apprenti**

Rémy PELLE, qui prépare un CAP de travaux paysagers, a été sélectionné. Son salaire sera de 361,34 € la 1<sup>ère</sup> année et de 534,79 € la 2<sup>e</sup> année, sans charges patronales puisqu'il s'agit d'un contrat en apprentissage. Il débutera le 1<sup>er</sup> décembre sur la commune. Cédric BLASIUS sera son maître de stage. L'ensemble du Conseil est d'accord pour ce recrutement.

### **Admissions en non-valeur**

Il s'agit de différences de sommes en comptabilité : l'une est de 7,70 €, l'autre de 0,04 €. Nous admettons ces écarts.

### **Projet d'acquisition tondeuse autoportée :**

Nous devons équiper les employés communaux avec du matériel adéquat, dès le printemps prochain. En fonction des critères de choix, les devis varient de 3 000 à 11 000 €.

### **Affaires diverses**

**Voyage scolaire :** 14 élèves de Cheverny, en CM1 et CM2, partiront en « classe découverte » en décembre. Une participation de 40 % des communes de Cour-Cheverny et Cheverny est proposée aux familles, ce qui nous revient à 115,36 € par enfant, soit 1 615,04 € au total.

**Jouets de Noël :** les élèves de maternelle de l'Ecole Saint-Louis reçoivent un jouet d'une valeur de 10 €. Dix-huit enfants (9 de Cheverny et 9 hors commune) sont concernés. Le coût total est donc de 180 €.

**Double récompense :** une 2<sup>e</sup> fleur au « concours des villes et villages fleuris » et le prix régional de la biodiversité. Cheverny est la première commune de la région à obtenir cette distinction. La remise des prix aura lieu le 12 novembre à Orléans.

**Comice agricole :** Monsieur DEGRUELLE propose de nous porter candidat pour l'organisation d'un Comice agricole dans les années à venir. Nous allons y réfléchir.

**Distribution des colis de Noël :** environ 115 foyers sont concernés. Une répartition par secteur sera organisée pour une distribution par les élus du conseil municipal dans les semaines 50 et 51.

**Prochain Conseil Municipal le lundi 1er décembre 2014 à 19 h**